

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026 à 19h00

□□□

Nombre de conseillers

- ◆ en exercice : 29
- ◆ présents : 23
- ◆ votants : 29

□□□

Date de convocation

22 septembre 2026

Date de publication

1^{er} octobre 2026

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, Mme Catherine GOZZI, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelynne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAIT, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, M. Julien CHAPET

Excusés : Mme Kheira BOUZIANE LAROSSI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Khammay SOUVANLASY (pouvoir à P. BONNEAU), M. Karim KHATRI (pouvoir à C. GOZZI), Mme Maïlys GANHY (pouvoir à M. JELLAL), Mme Caroline LE ROUX (pouvoir à S. KENCKER), Mme Zahira DEGOUDJ (pouvoir à V. DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : Arnaud DEMANGE, Adjoint au Maire



**4. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL AUX ELUS MANDATAIRES DE COLLECTIVITES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPLAAD**

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a pour objet de procéder, exclusivement pour le compte de ses actionnaires, à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de conventions de prestations intégrées dites « in house ».

La Ville de Quetigny détient, au 31 décembre 2025, 30 actions au capital social de la SPLAAD, représentant
1,09 % du capital social, pour une valeur nominale de 30 000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5, alinéa 14, du Code général des collectivités territoriales, le représentant permanent de la collectivité doit rendre compte de ses missions à l'assemblée délibérante au moins une fois par an.

Dans ce cadre, la SPLAAD a transmis son Rapport annuel aux élus mandataires de collectivités membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale, relatif à l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 (**document joint en annexe 2**).

Ce rapport présente notamment les informations relatives à la vie de la société, à sa gouvernance, à ses activités, à sa situation financière, à sa politique d'achats ainsi qu'aux modalités de contrôle exercées par les collectivités actionnaires.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel.

Dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du Rapport annuel aux élus mandataires de collectivités membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de la SPLAAD, portant sur l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025, selon le document **joint en annexe 2** à la présente délibération.

Fait à Quetigny, le 29 septembre 2026
Copie Certifiée Conforme,




Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice-Présidente de Dijon Métropole